

Le plan canicule

A titre préventif et dans un esprit de solidarité, chaque année, la Ville tient à jour un registre des personnes fragiles et isolées (seniors, personnes en situation de handicap...).

Durant l'été, en cas de déclenchement du Plan canicule par la préfecture, toutes les personnes inscrites sont contactées afin de leur apporter l'aide nécessaire.

Ce registre est également très utile pour toute autre situation exceptionnelle comme c'est le cas actuellement avec la crise sanitaire COVID-19.

Si vous souhaitez y figurer, vous pouvez vous inscrire dès maintenant. Professionnel, association, voisin, si vous connaissez autour de vous une personne particulièrement fragile et isolée, n'hésitez pas à la signaler.

Les personnes déjà inscrites n'ont pas besoin de refaire cette démarche. Actuellement, ce registre recense 160 personnes.

Formulaire en ligne sur le Guichetnumérik ou par téléphone auprès de l'Action sociale au 02 40 80 85 80.

[Faire votre demande sur le](#)



Guichetnumérik

ou par téléphone auprès de l'Action sociale au 02 40 80 85 80

Quatre niveaux d'alerte progressifs

Les niveaux d'alerte du Plan Canicule sont déclenchés par la Préfecture.

Niveau 1 (veille saisonnière)

- Le niveau 1 - veille saisonnière correspond à une couleur verte sur la carte de vigilance météorologique.
- Ce niveau est activé automatiquement du 1er juin au 31 août de chaque année. En cas de chaleur précoce ou tardive, la veille saisonnière peut être activée avant le 1er juin ou prolongée après le 31 août.
- Vérification des dispositifs opérationnels, mise en place d'une surveillance météorologique et sanitaire, dispositif et ouverture de la plate forme téléphonique nationale : 0 800 06 66 66.

Niveau 2 (avertissement chaleur):

- Le niveau 2 - avertissement chaleur est une phase de veille renforcée permettant aux différents services de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3 - alerte canicule et de renforcer des actions de communication locales et ciblées (en particulier la veille de week-end et de jour férié).

Niveau 3 (vigilance orange)

- Sur la base de la carte de vigilance météorologique de Météo-France (vigilance orange), les préfets de départements peuvent déclencher le niveau 3 - alerte canicule.
- La décision de déclencher le niveau 3 - alerte canicule prend en compte, le cas échéant, la situation locale (niveau de pollution, facteurs populationnels de type grands rassemblements, etc.) et les indicateurs sanitaires en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS).
- Une fois le niveau 3 - alerte canicule du Plan National Canicule activé, le préfet prend toutes les mesures adaptées dans le cadre du Plan de Gestion d'une Canicule Départemental (PGCD).
- A ce niveau, des actions de prévention et de gestion sont mises en place par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène : actions de communication visant à rappeler les actions préventives individuelles à mettre en oeuvre (hydratation, mise à l'abri de la chaleur, ...), déclenchement des « plans bleus » dans les établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées, mobilisation de la permanence des soins ambulatoires, des Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), et des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), activation par les mairies des registres communaux avec aide aux personnes âgées et handicapées isolées inscrites sur les registres, mesures pour les personnes sans abri, etc.

Niveau 4 (mobilisation maximale)

- Le niveau 4 - mobilisation maximale correspond à une vigilance météorologique rouge.
- Ce niveau correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités...). Cette situation nécessite la mise en oeuvre de mesures exceptionnelles.
- La crise devenant intersectorielle, elle nécessite une mobilisation maximale et une coordination de la réponse de l'Etat avec l'activation de la Cellule Interministérielle de Crise (CIC) qui regroupe l'ensemble des ministères concernés.

Quelques recommandations en cas de fortes chaleurs valables pour tous

- éviter de sortir aux heures les plus chaudes ;
- fermer les volets et rideaux des façades exposées au soleil ;
- ouvrir les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit ;
- porter des vêtements légers et amples ;
- se rafraîchir et se mouiller le corps en assurant une légère ventilation plusieurs fois par jour (douches, brumisateur, linge mouillé sans se sécher) ;
- boire régulièrement sans attendre d'avoir soif, au moins 1,5 litre d'eau par jour ;
- manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe,...)
- éviter les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage,...)

et penser à appeler ses voisins, ses amis âgés et handicapés pour prendre régulièrement de leurs nouvelles.

Plus d'informations : www.gouvernement.fr/risques/canicule

Les vidéos

Pour les personnes âgées :

[Canicule - Personnes agees - INPES par sante-jeunesse-sports](#)

Pour les adultes et les enfants :

28/04/2020

Mots-clés: canicule, alerte, INPES, déshydratation, Seniors, personnes fragiles, nourrissons

URL source: <https://www.saintsebastien.fr/fr/solidarite-sociale/le-plan-canicule>